

FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE EN FRANCE – ILLUSTRATION AVEC LA FORMATION DES RADIOLOGUES

Hubert DUCOU LEPOINTE, Vincent FRANCHI

Hôpital Armand Trousseau (AP-HP) / Direction des rayonnement ionisant (ASN)

26 avenue du Docteur Arnold-Netter, 75012 Paris

15 rue Louis LEJEUNE, 92120 Montrouge

hubert.ducou-le-pointe@aphp.fr / Vincent.FRANCHI@asn.fr

La formation initiale à la radioprotection des patients, des professionnels de santé qui réalisent des procédures utilisant les rayonnements ionisants ou qui participent à ces procédures, est une obligation inscrite dans l'article R1333-69 du code de la santé publique. De même, cet article indique que l'Autorité de Sûreté Nucléaire détermine les objectifs de la formation continue à la radioprotection, qu'elle établit avec les professionnels de santé et qu'elle publie des guides définissant les programmes de formation, les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation et la durée de la formation.

Concernant la formation initiale des médecins, il est possible d'en distinguer trois catégories : les médecins demandeurs mais non directement utilisateurs des rayonnements ionisants, les médecins qualifiés en radiodiagnostic et en imagerie médicale et les médecins hors imagerie utilisant ces techniques à visée diagnostique ou thérapeutique

Tous les étudiants en médecine de premier cycle ont un enseignement de base, issu de la collaboration des collègues d'enseignants de radiologie et de médecine nucléaire magistral, sur les fondamentaux de l'imagerie médicale qui comporte un chapitre sur la radioprotection.

Le deuxième cycle a un enseignement sur les risques sanitaires liés aux irradiations et sur la radioprotection. C'est un item des Epreuves Dématérialisées Nationales (EDN) qui permet de choisir la spécialité qui sera étudiée en troisième cycle.

En troisième cycle, les deux collègues d'enseignants ont élaboré un Enseignement Transversal Universel (ETU) en ligne et obligatoire destiné aux médecins demandeurs d'examens.

Les radiologues ont une formation spécifique organisée par le Collège des Enseignants de Radiologie de France. Elle se compose d'une formation nationale en e-learning complétée par une formation en atelier organisée au sein de chaque région. Pour les internes qui choisissent l'option radiologie interventionnelle avancée, ils suivent une formation complémentaire composée d'un module théorique national et d'un module pratique obligatoire « en salle ».

Le dispositif de formation continue à la radioprotection des patients a été actualisé par la Décision n° 2019-DC-0669 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 11 juin 2019 modifiant la décision n° 2017-DC-0585 du 14 mars 2017 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants. Comme indiqué précédemment, les modalités de la formation continue sont précisées dans des guides professionnels élaborés par les conseils nationaux professionnels ou les sociétés savantes et approuvés par l'ASN. Pour suivre ce nouveau dispositif, l'ASN a commandité au Centre d'étude sur l'Évaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire (CEPN) un état des lieux de la mise en œuvre des guides et des formations existantes sur la période 2019-2021, puis un focus sur deux spécialités, les manipulateurs d'électroradiologie médicale (MERM) en imagerie (radiologie conventionnelle et scanographie) et les professionnels de la radiothérapie.

Le CEPN a pu identifier plus d'une centaine d'organismes de formation dont 60% ont répondu à son enquête. Les résultats de cette étude ne sont pas exhaustifs mais donne une tendance qu'il est intéressant d'exploiter.

Pour ce qui concerne les médecins qualifiés en radiodiagnostic et en imagerie médicale, le nombre d'organismes de formation, qui a répondu à l'enquête, est constitué majoritairement d'organisme privé (plus de 50% des répondants) puis d'organisme public (30%) et de sociétés savantes. Ce sont ces dernières qui, au regard des réponses apportées, ont formé le plus grand nombre de radiologues (un peu moins de la moitié). Le nombre de radiologues formés par des organismes publics est un peu plus faible que celui formés par les sociétés savantes et le nombre de ceux formés par les organismes privés est marginal (moins de 8%).

Bien que l'étude ne fasse pas de focus spécifique sur les formations dispensées aux médecins qualifiés en radiodiagnostic et imagerie médicale, certains constats peuvent être partagés.

Toutes les professions reconnaissent des améliorations par rapport à l'ancien système et les formations dispensées sont globalement conformes aux préconisations des guides.

En imagerie, les organismes de formation publics font remonter un intérêt à proposer des formations avec davantage d'interdisciplinarité principalement pour les MERM ou davantage d'inter-professionnalisation. L'imagerie conventionnelle et scanographie se prêtent bien à cette dernière à l'instar de ce qui se fait en radiothérapie, aussi cette proposition est à partager avec les professionnels concernés.

Au regard des constats dressés par l'ASN lors de ses inspections, un effort reste à faire pour accroître le nombre de personnels formés, en faisant évoluer les modalités ou en rendant les formations plus interactives pour capter davantage de professionnels.

L'ASN va conduire un certain nombre d'actions sur la base de cette étude notamment réunir les organismes de formation pour partager les constats et recueillir leurs propositions d'amélioration. Elle engagera ensuite des échanges avec les sociétés savantes ou les conseils nationaux professionnels pour étudier la faisabilité de regrouper certaines formations.